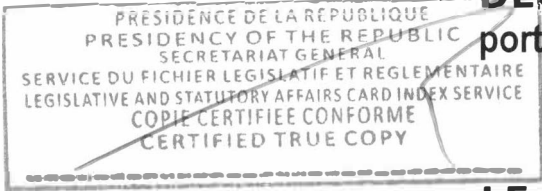


DECRET N° 2019/162 DU 29 MARS 2019

portant nomination d'un Ambassadeur.-



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 87/1198 du 07 septembre 1987 portant organisation des services extérieurs permanents du Ministère des Affaires Etrangères ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2013/112 du 22 avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **NGUINI Alfred** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Cameroun auprès de la République Française.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 29 MARS 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA